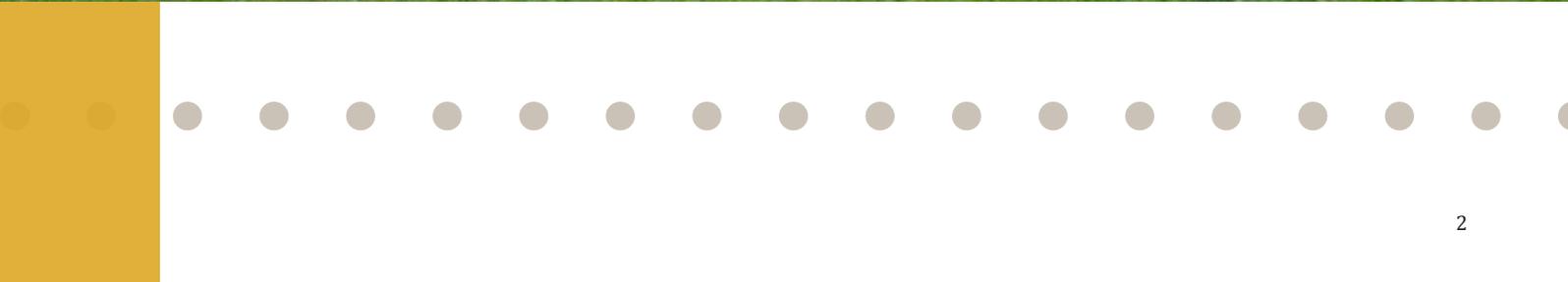
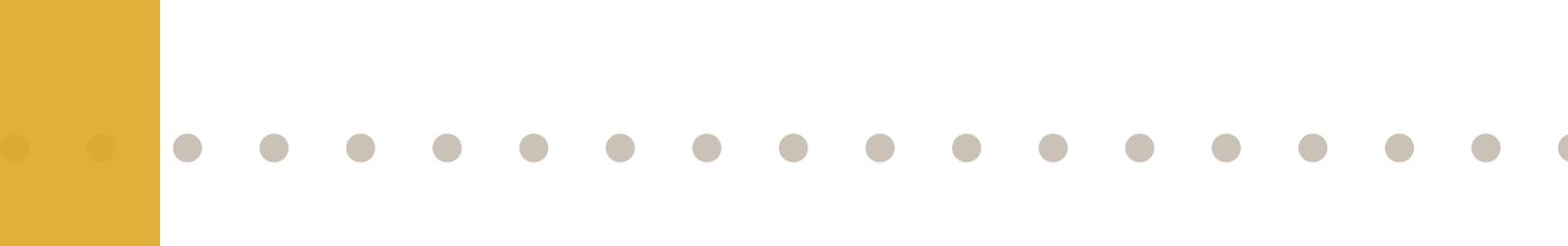


Aperçu de la future politique laitière de l'UE après 2015





◆ Introduction

Le Copa-Cogeca estime que la politique laitière européenne devrait garantir la réalisation des trois objectifs stratégiques suivants : l'atténuation des effets de l'extrême volatilité, un meilleur revenu pour les producteurs laitiers et une production laitière répartie dans l'ensemble de l'Union européenne, avec pour but le maintien du dynamisme des zones rurales et l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles.

L'équilibre du marché laitier de l'UE dépend de facteurs internes mais est aussi largement influencé par l'offre et la demande au niveau mondial. Etant donné la demande mondiale croissante de produits laitiers, il est important d'accéder aux marchés émergents et d'améliorer notre accès aux marchés des pays vers lesquels nous exportons déjà, afin d'en bénéficier. Certaines négociations commerciales bilatérales (UE/Etats-Unis, UE/Canada) représentent des opportunités stratégiques pour les exportateurs européens de produits laitiers.

A ce jour, et suite à la récente décision concernant la réforme de la PAC, plusieurs outils contribuant à atténuer les effets de l'extrême volatilité sur les marchés, tels que les instruments de gestion du marché et les outils destinés à lutter contre les perturbations du marché, sont maintenus. D'autres outils, comme le paquet Lait, ont pour but de garantir de meilleures recettes aux producteurs laitiers et que la production laitière puisse être répartie dans l'ensemble de l'UE, via par exemple le soutien aux zones défavorisées et le soutien couplé dans les régions montagneuses. En outre, le rôle des coopératives laitières vis-à-vis de la réduction de la volatilité doit être reconnu.

De plus, dans le contexte de l'extrême volatilité des marchés, la stabilité des revenus des producteurs laitiers dépend également des paiements directs, étant donné qu'ils leur garantissent un revenu minimum, leur permettant ainsi de planifier leurs décisions d'investissement sur le long terme. Compte tenu des futures réductions du budget de la PAC, y compris pour les paiements directs, il sera plus important que jamais que la future politique laitière garantisse que les producteurs laitiers soient en mesure de tirer du marché un niveau de revenu durable, afin de pouvoir continuer à développer leurs entreprises.

La future politique laitière devra également promouvoir, encourager et soutenir les investissements dans la productivité et la compétitivité au niveau des exploitations agricoles, afin d'aider les agriculteurs à favoriser la croissance verte.

Par ailleurs, étant donné que la production laitière a dans tous les Etats membres un impact positif sur les zones rurales, y compris les zones défavorisées, les producteurs laitiers doivent disposer des conditions nécessaires pour leur activité, compte tenu des coûts élevés dans ces régions, afin qu'un développement équilibré et durable puisse y prendre place. Les coopératives laitières jouent un rôle important dans la production laitière en général et un rôle stratégique dans les zones défavorisées, qui sont plus vulnérables d'un point de vue économique et social.

L'extrême volatilité du marché et son impact sur le maintien de la capacité de production

◆ Maintenir les mesures de marché existantes

Dans un contexte d'extrême volatilité du marché, il est essentiel de maintenir les mesures de marché existantes telles que **l'intervention publique, le stockage privé et les restitutions à l'exportation**.

L'intervention publique et le stockage privé se sont révélés des outils rentables. Ils doivent être adaptés afin de les rendre plus efficaces. La future politique laitière devrait prévoir une augmentation des niveaux des prix d'achat à l'intervention, compte tenu de la hausse considérable des coûts de production, afin que les producteurs laitiers puissent maintenir leur capacité de production.

Selon nous, le maintien et l'amélioration du fonctionnement du groupe consultatif « Lait » permettraient également de parvenir à une meilleure efficacité de l'intervention publique. Il s'agit d'une structure complète réunissant toutes les parties prenantes concernées, qui y ont une mission conjointe : suivre l'évolution du marché et développer des critères afin d'être à même d'anticiper une crise. Il convient d'améliorer le fonctionnement du groupe.

Les restitutions à l'exportation, qui ont été efficacement réactivées durant la crise de 2009, sont maintenues, avec la possibilité de les utiliser en période de crise dans la mesure où les autres concurrents ne retirent pas leurs propres mesures de soutien à l'exportation.

◆ Autres mesures

Aujourd'hui, il nous faut réfléchir à des instruments volontaires additionnels, destinés à aider les producteurs laitiers à faire face à la volatilité du marché et qui ne devraient pas être centrés sur la gestion de l'offre, étant donné que cette dernière ne suffit plus sur un marché mondialisé. Les nouveaux outils/mesures supplémentaires devraient être adaptés aux objectifs, efficaces en termes de coûts et avoir un impact rapide en cas de situation de crise.

Dans le secteur agricole en général et dans le secteur laitier en particulier, il existe de nombreux risques et incertitudes (volatilité du marché, conditions météorologiques extrêmes, maladies animales, coûts des intrants, etc.), qui ne peuvent être contrôlés par les agriculteurs et ne peuvent être qu'atténués. **L'outil de stabilisation du revenu** pourrait aider les agriculteurs à gérer les effets de ces risques. En outre, un régime d'assurance marges pourrait être envisagé.

Le développement potentiel des **marchés d'instruments dérivés sur produits laitiers** en tant qu'outil de gestion des risques devrait être examiné plus avant, puisqu'il pourrait aider les producteurs laitiers et leurs coopératives à réduire l'impact de la volatilité des prix. Les organisations de producteurs, y compris les coopératives, pourraient jouer un rôle à cet égard. Toutefois, la création de marchés dérivés pour le lait de consommation demeure un défi.

Le Copa-Cogeca réfléchit actuellement à d'éventuelles options volontaires pour une approche basée sur les prix, en complémentarité avec les dispositions du paquet Lait.

En outre, les **initiatives telles que des contrats à prix fixes** entre acheteurs de lait et clients internationaux, en vue de l'engagement d'une certaine portion du produit vendu dans le cadre de contrats où le prix reste fixe, existent déjà et devraient être encouragées.

Outils destinés à aider les producteurs laitiers à obtenir un meilleur revenu

◆ Maintenir inchangées les dispositions du paquet Lait

Le **paquet Lait** récemment introduit, avec ses dispositions spécifiques concernant les contrats, permettra une formalisation des relations entre producteurs et premiers acheteurs, ce qui sera dans l'intérêt des deux parties.

Les organisations de producteurs joueront un rôle important vis-à-vis de l'apport de valeur ajoutée et de la réduction des coûts de production agricole. Néanmoins, nous devons garder à l'esprit le rôle central des coopératives laitières pour offrir aux producteurs laitiers un meilleur prix.

A ce jour, onze Etats membres ont mis en place des contrats obligatoires conformément aux dispositions du paquet Lait, la durée minimale des contrats allant de six mois à cinq ans. Vingt-trois Etats membres ont introduit dans leur législation nationale un critère minimum pour la reconnaissance des organisations de producteurs, là encore conformément aux dispositions du paquet Lait, et dans cinq d'entre eux, l'on peut parler d'organisations de producteurs qui négocient. Le paquet Lait a contribué à une amélioration et à une spécialisation des contrats afin de les adapter à l'utilisation finale, ainsi qu'à l'introduction ou au renforcement de la structure des OP, dans le but de contribuer à développer le pouvoir de marché des producteurs laitiers.

◆ Autres instruments

Le paquet Lait est étroitement lié **au meilleur fonctionnement de la chaîne alimentaire**. Il est nécessaire de faire en sorte que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agisse de manière plus responsable envers les producteurs primaires, les producteurs laitiers, en leur assurant une part équitable du prix du lait. Cela bénéficierait à tous les acteurs de la chaîne. Les initiatives volontaires devraient être étayées par des mesures législatives garantissant aux producteurs des conditions contractuelles équitables et le respect des principes de bonnes pratiques commerciales.

Le régime de promotion spécifique aux produits laitiers, le **programme de distribution de lait dans les écoles**, peut contribuer à encourager la consommation de produits laitiers dès le plus jeune âge. Cela pourrait avoir un impact indirect sur le revenu des producteurs laitiers, en garantissant une tendance stable de consommation parmi la jeune génération. Cependant, il est nécessaire de réduire la charge administrative afin que davantage d'écoles puissent demander cette aide, d'accroître le niveau d'aide/kg de lait, étant donné qu'il ne suffit pas à couvrir le coût du lait ainsi que tous les coûts impliqués par ce régime, et de permettre l'inclusion dans le programme du lait utilisé pour la préparation des repas dans les cantines scolaires. Des programmes éducatifs concernant la production laitière, la qualité du produit et ses caractéristiques pourraient également être envisagés. Il convient par ailleurs de viser une simplification accrue des lignes directrices actuelles concernant le lait et les produits laitiers dans le cadre du régime de promotion horizontal de l'UE.

L'optimisation des coûts de production et ainsi le **renforcement de la compétitivité** au niveau des exploitations et l'**augmentation de la productivité** nécessitent des investissements constants (aussi bien matériels qu'intellectuels). C'est pourquoi il est nécessaire d'encourager et de soutenir ces investissements au niveau européen, étant donné le lien étroit entre stabilité du revenu et évolution des coûts de production. Les organisations de producteurs pourraient jouer un rôle dans la réduction des coûts de production et un soutien devrait être accordé dans le cadre des programmes de développement rural pour la rationalisation des coûts de l'alimentation animale/l'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources, le renforcement de l'efficacité et de l'autonomie énergétiques des exploitations laitières et le recours aux options renouvelables, les mesures visant à réduire les coûts de la main-d'œuvre, la promotion des nouvelles techniques de reproduction, l'amélioration de la biosécurité, l'amélioration des extraits secs, etc.



Garantir la répartition de la production laitière dans l'ensemble de l'UE

◆ Outils existants :

• *Premier pilier*

La nouvelle PAC prévoit la possibilité pour les Etats membres d'accorder une aide couplée à certains types spécifiques d'agriculture ou à certains secteurs agricoles soumis à des difficultés et particulièrement importants pour des raisons économiques, sociales et/ou environnementales.

• *Deuxième pilier*

Les handicaps structurels et économiques rencontrés par les zones de montagne en particulier et par les zones défavorisées en général ont pour conséquence des coûts de production accrus, lesquels ont un impact marqué sur le niveau de revenu des producteurs. C'est pourquoi un soutien ciblé vers ces zones contribue au maintien de la viabilité des exploitations laitières et à la prévention des conséquences sociales et économiques de l'abandon des terres et de la cessation des activités agricoles dans ces régions.

Les investissements sont d'importants outils pour améliorer la compétitivité, réduire les coûts de production des producteurs laitiers et améliorer la qualité de la production. En particulier dans les zones défavorisées, le soutien aux investissements (bâtiments/équipement) et la modernisation continuent à être importants pour améliorer la rentabilité des exploitations.

Etant donné l'importance des AOP et des IGP dans le secteur laitier et les coûts ainsi que la charge administrative que signifient ces régimes, l'aide aux régimes de qualité dans le cadre des programmes de développement rural est essentielle.

◆ Autres mesures :

L'utilisation de la mention de qualité facultative « produit de montagne » constitue un instrument clé vis-à-vis de la reconnaissance des efforts déployés par les producteurs laitiers dans les régions montagneuses et afin de renforcer et d'ajouter de la valeur à leur production, dans le but de mieux promouvoir le lait de montagne en tant que marque spécifique. La production laitière dans les régions montagneuses représente 9,5% de la production laitière européenne totale.

Il convient de mieux cibler les paiements agroenvironnementaux afin de préserver la biodiversité des prairies, en accordant une attention particulière aux zones à forte déclivité, en vue de préserver et de maintenir le paysage culturel des zones de montagne.

Il est nécessaire de soutenir les coûts de la collecte de lait dans les zones montagneuses et les zones dépourvues d'infrastructures de grande échelle, en raison des difficultés que représente la collecte du lait dans ces régions.

L'aide à l'investissement doit être garantie aux coopératives laitières dans les régions montagneuses et défavorisées. Il est extrêmement important que cette aide ne se limite pas aux PME.

Une coordination efficace de l'offre entre producteurs et transformateurs est indispensable dans les zones de montagne.

Conclusion

La conférence organisée par la Commission européenne ne devrait pas être considérée comme la clôture de la discussion et du processus de réflexion concernant le secteur laitier. Il s'agit plutôt d'une étape dans un processus régulier d'analyse et de réflexion qui se poursuivra durant les cinq prochaines années (avec les rapports de 2014 et de 2018 sur la mise en œuvre du paquet Lait).

Il relève de la plus haute importance que le paquet Lait soit correctement mis en œuvre et qu'un cadre national soit mis à la disposition des producteurs laitiers. Au cas où il serait nécessaire d'introduire de nouveaux outils, ces derniers devraient être complémentaires par rapport aux dispositions du paquet Lait et revêtir un caractère uniquement volontaire pour les producteurs laitiers.

Le présent document est appelé à être modifié, certains outils pouvant représenter plus d'intérêt que d'autres et de nouvelles idées étant susceptibles d'y être intégrées en fonction de notre réflexion interne et de ses conclusions.

Documents de référence :

Conclusions du séminaire du Copa-Cogeca sur la mise en œuvre du paquet Lait et les autres mesures destinées à le compléter

http://ec.europa.eu/agriculture/milk/background/jm-2012-12-12/05-copa-cogeca_en.pdf

Soutien aux coopératives agricoles (Institut LEI, Université de Wageningen)

http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/2012/support-farmers-coop/fulltext_en.pdf

Etiquetage des produits agricoles et alimentaires de l'agriculture de montagne (CCR)

http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/2013/mountain-farming/fulltext_en.pdf

Perspectives pour les marchés et les revenus agricoles dans l'UE pour 2012-2022 (Commission européenne)

http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/2012/fullrep_en.pdf

Rapports sur les exploitations laitières de l'UE

http://ec.europa.eu/agriculture/rca/publications_en.cfm#DAIRY

LE COPA ET LA COGECA :

LA VOIX DES AGRICULTEURS ET DES COOPERATIVES AGRICOLES DE L'UE

Le Copa-Cogeca est la voix unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l'Union européenne. Ensemble, les deux organisations œuvrent pour une agriculture européenne durable, innovante et compétitive, qui puisse garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire aux 500 millions de citoyens européens. Le Copa représente plus de 13 millions d'agriculteurs et leurs familles, tandis que la Cogeca représente les intérêts de 38 000 coopératives agricoles. Elles comptent au total 70 organisations membres issues des différents Etats membres de l'UE.



copa***cogeca**

European farmers

European agri-cooperatives

61, Rue de Trèves
B - 1040 Bruxelles

Telephone 00 32 (0) 2 287 27 11
Telefax 00 32 (0) 2 287 27 00

www.copa-cogeca.eu